

Communiqué de presse
Service des finances

Du nouveau pour les cartes journalières en 2024

Dès le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle offre de cartes journalières CFF dégriffées, qui remplacera le système actuel, sera proposée par les communes à la population. Celles-ci seront exclusivement vendues par les administrations avec une nouvelle tarification.

Pour donner suite à un accord entre Alliance Swisspass et les communes, ces dernières peuvent choisir d'adhérer ou pas à ce nouveau service. La Ville du Locle a fait le choix de proposer cette offre malgré un système plus compliqué et un prix plus élevé.

Ce qui change pour l'utilisateur :

Tout d'abord, le nombre de carte à disposition n'est plus géré par les villes mais directement par les CFF qui mettront une certaine quantité de billets en vente par jour et pour l'ensemble de la Suisse. La disponibilité de ceux-ci pourra être vérifiée sur le site www.cartejournaliere-commune.ch. Cela veut également dire que le lieu d'habitation n'a plus d'importance mais que par contre les billets seront nominatifs. Les réservations ne pourront plus se faire en ligne et l'utilisateur devra se rendre au guichet de la caisse communale pour obtenir sa ou ses cartes journalières (en format numérique ou papier) et communiquer nom, prénom et date de naissance.

Comme il s'agit d'un pot commun, on comprend rapidement qu'il est important de réserver sa carte le plus vite possible, faute de disponibilité.

Ensuite les tarifs : les prix des nouvelles cartes changent en fonction de la classe et de la date de réservation. Ici aussi, la rapidité de la réservation sera prépondérante pour bénéficier des meilleures conditions. Nouveauté, la possession d'un demi-tarif est prise en compte dans la tarification.

Ci-dessous le tableau indiquant les différents prix des nouvelles cartes.

Classe et segment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à un jour avant le jour du voyage
2^{ème} Classe ½ tarif	Fr. 39.-	Fr. 59.-
2^{ème} Classe tarif plein	Fr. 52.-	Fr. 88.-
1^{ère} Classe ½ tarif	Fr. 66.-	Fr. 99.-
1^{ère} Classe tarif plein	Fr. 88.-	Fr. 148.-

En conclusion, rappelons que dès le 1^{er} janvier 2024, il ne sera plus possible de réserver les cartes journalières sur le site internet de la ville ou par téléphone. Une présence à la caisse communale, av. du Technicum 21, est absolument nécessaire. Les nouvelles cartes journalières seront ouvertes à la vente dès le 12 décembre 2023.

Nous sommes heureux de pouvoir encore proposer ce service très prisé par la population de notre commune. Le service des finances se tient à disposition des utilisateurs pour tous renseignements complémentaires au numéro de tél. 032 933 84 46, de même que sur le site internet.

Le Locle, le 30 novembre 2023

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.